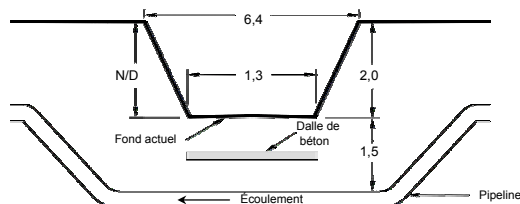


IDENTIFICATION / LOCALISATION

Nom : Br. n° 2 du c. d. Leduc # 3141
 Type : Municipal
 Lot(s) : 443
 Rang : Rang 8
 Cadastre : Canton de Bulstrode
 Municipalité : Saint-Valère
 MRC : Arthabaska

SECTION AU SITE DE TRAVERSÉE



- Notes :
- Dimensions approximatives (m)
 - Couverture minimale projetée sous le fond actuel. Le relevé d'arpentage détaillé permettra d'établir de façon précise la couverture minimale à respecter.
 - La dalle de béton peut ne pas être requise.

ÉVALUATION DES HABITATS POUR LA FAUNE ICHTYENNE

- Intermittent : Oui
- Profondeur d'eau (m)* : Non déterminée / nulle
- Type d'écoulement* : Non déterminé / nul
- Vitesse (m/s)* : Non déterminée / nulle
- Substrat** : Organique, déposition
- Potentiel de fraie au site de traversée*** : Nul, nul, nul, nul
- Habitat d'alimentation - Espèces : Non pêché - cours d'eau à sec
- Habitat sensible à l'aval : Non
- Obstacle à la migration vers l'amont : Non
- Vulnérabilité : Non vulnérable
- Remarque(s) : -
- Période recommandée de franchissement : Aucune restriction
- Suivi recommandé après la construction : Aucun

- Notes :
- * Mesure printanière / mesure estivale
 - ** Substrat dominant / sous-dominant
 - *** Potentiel de fraie pour salmonidés, espèces d'eau vive, espèces d'eau calme, cyprinidés

MILIEU ENVIRONNANT

Topographie : Plane
 Utilisation du sol : Agricole
 Type de sol : Sable loameux à loam sableux Valère + sable loameux à sable Saint-Jude + sable Saint-Samuel + sable Sainte-Sophie (selon la carte pédologique)

PHOTO AU SITE DE TRAVERSÉE

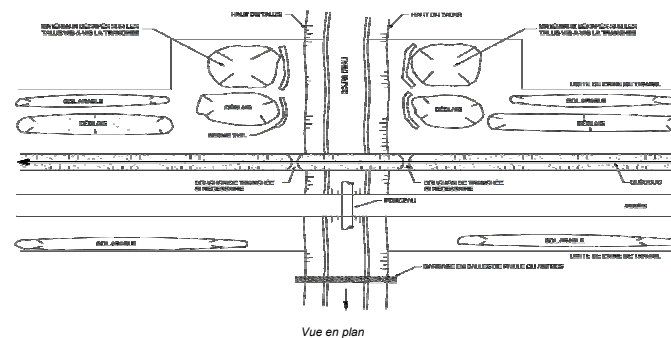


REMISE EN ÉTAT

Lit : Matériel original
 Talus : Pente originale
 Stabilisation : Ensemencement ou empierrement ou combinaison des deux

MÉTHODE DE CONSTRUCTION

TRAVERSÉE À SEC - COURS D'EAU INTERMITTENT SANS ÉCOULEMENT



- Notes :
- L'ensemble des travaux préparatoires (décapage du sol arable, construction des bermes, soudage de la conduite, etc.) s'effectue avant le début de l'excavation. Ainsi, en général, les travaux dans les cours d'eau peuvent être réalisés sans interruption à l'intérieur d'une période de 6 à 15 heures.

Le ponton sera installé lors de la préparation de la zone de travail. Il demeurera en place pour l'ensemble de la période des travaux et suite à la fermeture du chantier si les travaux n'ont pas complétés. Toutefois, celui-ci ne devra causer aucune entrave au libre écoulement des eaux et ne provoquer aucune inondation.

La méthode de construction et le plan de contrôle des sédiments proposés pourront être ajustés lors des travaux d'implantation du ponton et ce, en fonction du débit du cours d'eau et des matériaux rencontrés lors de l'excavation.

Le décapage du sol arable de part et d'autre du cours d'eau s'effectue seulement en milieu cultivé.

Cette vue en plan est un croquis type et n'est nullement conçue à des fins de construction.



UDV Groupe Conseil UDA inc.
 Agréé, Ingénieur et environnement

Date	Révision	App.
Projet : PIPELINE SAINT-LAURENT		
Titre : Fiche synthèse des cours d'eau		
Préparé par : Guy Avoine, B. Sc., biol.		
Approuvé par : Claude Veilleux, ing. & agr.		
Date : Septembre 2006	Foillet : 64 de 138	
Fichier : 3325CD02.xls	Fiche no : 64A	